



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 64227

Texte de la question

M. Charles Miossec appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème de la non-communication à ce jour de l'arrêté instituant le concours spécial de recrutement de professeurs des écoles bilingues, et cela alors même que cette publication avait été annoncée pour la fin du premier semestre 2001. Selon certaines informations, cette publication n'interviendrait pas avant le mois de novembre 2001. Or, un tel retard ne serait pas sans conséquences graves sur le fonctionnement des écoles bilingues, et Diwan en particulier, déjà fortement impliquées dans la préparation de l'année scolaire 2001 - 2002 (plan de formations, etc.). A terme, les engagements pris par le Gouvernement en la matière se retrouveraient sans effet. Il lui demande, par conséquent, de bien vouloir lui indiquer sous quel délai il envisage la publication de cet arrêté.

Texte de la réponse

Des concours spéciaux de recrutement de professeurs des écoles chargés d'un enseignement de et en langue régionale seront organisés le 7 mai 2002. Les inscriptions seront reçues du 2 octobre au 17 décembre 2001. Les textes réglementaires relatifs à ces concours paraîtront au cours de l'année 2001 et seront mis en oeuvre pour la session 2002. Le projet de décret instituant ces concours est actuellement soumis au Conseil d'Etat. Il a été demandé aux IUFM des académies concernées de mettre en place les préparations correspondantes dès la rentrée 2001.

Données clés

Auteur : [M. Charles Miossec](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64227

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4187

Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5786